



NOTE DE PRESENTATION :

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

EXERCICE 2020

I – BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

La population atteint 6 125 habitants au 1^{er} janvier 2020. La commune de Grandchamp des Fontaines adhère à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre regroupant 12 communes du territoire.

Pour l'année 2020, le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 6 500 000 € et en investissement à 7 410 000 € comprenant des restes à réaliser (RAR) en dépenses, pour 699 223.78 €, et en recettes, pour 169 981.57 €.

Pour finaliser le transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020, il convient de clôturer le budget assainissement au 31 décembre 2019 et de reprendre les résultats de chacune des deux sections au budget principal de la commune. Ensuite les résultats de clôture seront transférés à leur tour à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

A. Détail de la section de fonctionnement

Malgré une augmentation des charges de personnel et des charges de gestion courante, l'évolution de la section de fonctionnement reste maîtrisée au vu de l'évolution de notre population.

1- En recettes de fonctionnement

Un report d'une partie du résultat de fonctionnement 2019 est inscrit pour 282 169.36 € auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de la section d'exploitation du budget assainissement clôturé au 31 décembre 2019. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève donc à 431 491.88 € au budget primitif 2020.

En matière d'imposition, la revalorisation forfaitaire des bases de taxe d'habitation est fixée par l'Etat à 0.9% et à 1.2% pour la taxe foncière. L'estimation de l'assiette d'imposition a été réalisée selon une hypothèse de hausse constante du nombre des constructions nouvelles, soit 60 logements achevés en 2019. En attendant la notification des bases, une enveloppe de 2 930 000 € est inscrite en produit d'imposition directe. Les taux sont maintenus sans revalorisation à 19.65 % pour la taxe d'habitation, à 21.92 % pour le foncier bâti et à 50.92 % pour le foncier non bâti.

⇒ Les atténuations de charges sont estimées à 77 678.12 €. Elles comprennent :

- La participation pour l'agence postale, 12 500 €
- Une estimation du remboursement de supplément familial de traitement, 11 432 €
- Des remboursements liés aux arrêts maladie et congés maternité estimés à 53 746.12 €.

⇒ Les produits des services sont inscrits pour 802 200 € avec une progression de +4.66 % par rapport à la prévision 2019. Les principales évolutions en lien avec une augmentation de la fréquentation sont les suivantes :

- L'accueil de loisirs, + 9 000 €
- Les restaurants municipaux, + 10 000 €
- La maison de la petite enfance, + 12 000 €.

⇒ Une enveloppe de 3 640 300 € est prévue pour les impôts et taxes, en progression de +6.87 % par rapport à la prévision 2019. Les principales évolutions sont les suivantes :

- Les contributions directes, + 142 813 €
- L'attribution de compensation, avec la fin de l'annuité du programme 2011 des travaux SYDELA qui venait en déduction de notre attribution de compensation, + 9 450 €
- La dotation de solidarité communautaire, en lien avec la mutualisation du service Autorisation du Droit des Sols - ADS, du service Ressources Humaines – RH et de l'instauration de la carte unique des médiathèques, + 33 700 €
- Les droits de mutation, + 60 000 €
- La taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles, + 25 000 €
- Les autres, droits de place, Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales - FPIC, Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité – TCFE, + 5 987€.

⇒ Les dotations et participations sont portées au budget primitif pour un montant de 1 495 600 € en hausse de +7.75 % par rapport au budget 2019. Les principales évolutions sont les suivantes :

- La dotation nationale de péréquation, + 7 000 €
- Les emplois d'avenir, – 1 000 € (fin du contrat aidé)
- Les participations Caisse d'Allocations Familiales - CAF, + 96 000 €.

Le contrat enfance a été signé avec la Caisse d'Allocations Familiales en décembre dernier et le versement pour l'année 2019 impactera le budget 2020.

⇒ Les produits de gestion courante sont inscrits pour un montant de 52 700 €. Les principales évolutions sont les suivantes :

- Les revenus des immeubles, + 8 450 €
- Les produits divers de gestion, +214.98 € (photocopies).

Le montant en hausse de 211.83 % par rapport au budget primitif de 2018 affiche pourtant une baisse de 90.13 % par rapport à 2019 en raison de la reprise à titre exceptionnel d'une partie du résultat d'exploitation du budget assainissement, soit 489 864.98 €.

L'importante évolution depuis 2018 est liée au parc locatif de la commune et provient du produit des loyers des différents logements Rue Gaston Launay, de la MAM Rue des Charmes ainsi que des loyers de baux commerciaux au Carré de la Forge.

⇒ Une provision ramenée à 30 € pour les produits financiers.

2- En dépenses de fonctionnement :

En 2020, la croissance des dépenses nettes de personnel devrait rester à un rythme soutenu, soit environ 10%. Les principaux éléments qui sous-tendent cette forte croissance sont :

- ❖ La création d'un pôle familles distinct du pôle des services à la population,

- ❖ L'augmentation du volume de travail du service hygiène qui accompagne la reprise en régie de l'entretien de la partie sportive du complexe des 100 Sillons au 1^{er} janvier 2020 et la prise en charge de l'entretien de la future salle multisport au 1^{er} septembre 2020.
- ❖ Le recrutement d'une ATSEM à compter du 1^{er} septembre 2020 en raison de la création d'une classe maternelle supplémentaire à l'école de la Futaie.
- ❖ L'augmentation du volume de travail des contractuels découlant de l'augmentation des effectifs accueillis au périscolaire à la rentrée 2020 mais aussi tout au long de l'année.
- ❖ L'effet de la réévaluation de l'IFSE accordée aux agents en septembre 2019 et l'introduction du CIA en 2020.

⇒ Les charges à caractère général représentent un montant de 1 492 300 € en progression de + 2.18 % par rapport au budget primitif 2019. Les principales évolutions sont les suivantes :

- Les prestations de services (restauration scolaire et pause méridienne, ALSH, accueil périscolaire, multi-accueil), + 49 900 €
- Les fluides, les programmes leds ont une incidence directe sur la consommation électrique, de même les températures d'un hiver plus doux. Malgré l'augmentation de la surface de bâtiment, les consommations restent stables, + 1 460 €
- Les carburants, la flotte automobile s'est dotée de deux nouveaux véhicules électriques en 2019 et un nouveau contrat a été signé afin de s'approvisionner en carburant sur la commune, - 850 €
- Les fournitures d'entretien, en lien avec l'augmentation de la surface de bâtiment et la reprise en régie de l'entretien des salles sportives, + 3 520 €
- Les fournitures de voirie, + 2 500 €
- Les fournitures scolaires, avec la signature de la nouvelle convention de forfait communal avec l'organisme de gestion de l'école Saint-Joseph, les fournitures scolaires sont intégrées au forfait communal et prises en charge directement par l'école, - 8 900 €
- Les locations mobilières (enveloppe de 12 000 € pour la location de modulaires pour la rentrée 2020, la location de batteries pour les véhicules électriques pour une année entière et l'organisation de festijoux par Grandchamp en 2020, + 15 600 €
- L'entretien de terrains (dont le terrain synthétique), +5 500 €
- L'entretien des bâtiments (avec la fin du programme de passage aux leds), - 41 100 €
- La maintenance matériel et bâtiment, avec de nouveaux contrats dont le contrat copieur et le nouveau logiciel enfance issu de la mutualisation - 8 370 €
- Les primes d'assurances obligatoires pour les dommages-ouvrages pour la salle de sport et le futur groupe maternel, + 18 000 €
- L'étude pour le projet de ravalement des façades centre bourg, + 8 100 €
- La documentation générale avec les abonnements et mise à jour des 18 bornes wifi, + 8 030 €
- Les honoraires (missions d'architecte liées aux permis de construire terminées), - 13 940 €
- Les frais d'actes et de contentieux, - 9 000 €
- Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, pour une éventuelle nouvelle conception de la maquette du magazine, l'organisation de festijoux, le transport de chiens errants, + 9000 €
- Les frais d'affranchissement et de téléphonie, - 2 620 €
- Les frais de nettoyage des locaux, changement de contrat pour la vitrerie et reprise en régie de l'entretien des salles sportives, - 19 670 €
- Les remboursements de frais à Erdre et Gesvres avec l'instruction ADS et la nouvelle mutualisation du service ressources humaines, + 23 900 €.

⇒ Les charges de personnel inscrites pour un montant de 3 385 000 €, sont en progression de + 10.44 % par rapport au budget primitif 2019. Cette évolution résulte principalement de :

- La création d'un pôle familles distinct du pôle des services à la population,

- L'augmentation du volume de travail du service hygiène qui accompagne la reprise en régie de l'entretien de la partie sportive du complexe des 100 Sillons au 1^{er} janvier 2020 et la prise en charge de l'entretien de la future salle multisport au 1^{er} septembre 2020.
 - Le recrutement d'une ATSEM à compter du 1^{er} septembre 2020 en raison de la création d'une classe maternelle supplémentaire à l'école de la Futaie.
 - L'augmentation du volume de travail des contractuels découlant de l'augmentation des effectifs accueillis au périscolaire à la rentrée 2020 mais aussi tout au long de l'année.
 - L'effet de la réévaluation de l'IFSE accordée aux agents en septembre 2019 et l'introduction du CIA en 2020.
 - Du glissement vieillesse technicité dit GVT
- ⇒ Une enveloppe de 6 000 € est prévue pour les atténuations de produits. Le montant estimatif communiqué par Erdre et Gesvres correspond au reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités communautaires des Tunières, de Grand'haie et de Bellevue, dans le cadre du pacte territorial.
- ⇒ Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 537 700 €. Elles comprennent les indemnités élus et charges rattachées, les redevances, les contributions, notamment au titre de la politique de l'habitat, pour les travaux sur les réseaux téléphoniques et les subventions aux associations et divers organismes. Au budget primitif 2020, leur montant augmente de 43.58 % par rapport à la prévision 2019. Il faut noter la progression de 105 000 € des contributions au titre de travaux sur les réseaux téléphoniques ainsi qu'une progression de 42 000 € avec le nouveau contrat d'association et l'instauration du forfait communal avec l'école privée.
- ⇒ Les charges financières (*intérêts des emprunts*) baissent à hauteur de 75 000 €, soit + 28.21 % par rapport à la prévision 2019 en raison du début de remboursement en 2020 de l'emprunt de 2 000 000 € débloqué fin 2019 pour la construction de la salle de sports de Bellevue et du groupe maternel Hippolyte Monnier.
- ⇒ Les charges exceptionnelles sont prévues pour 152 000 € ; dont le reversement du résultat d'exploitation du budget assainissement à Erdre et Gesvres pour 149 322.52 €.
- ⇒ Une provision pour risques et pour dépréciation des actifs circulants pour 7 000 €.
- ⇒ Le virement à la section d'investissement de 450 000 €.
- ⇒ Les opérations d'ordre pour les amortissements pour 395 000 €.

B. Détail de la section d'investissement

L'autofinancement réalisé permettra la réalisation partielle du programme d'investissement 2020.

Les trois autorisations de programme créées en 2019, pour la construction de la salle multisports, du groupe maternel Hippolyte Monnier à la Futaie et les travaux d'extension du cimetière, sont réactualisées, afin d'étaler dans le temps les prévisions budgétaires. Les crédits de paiements correspondants sont inscrits au budget primitif, tant en dépenses qu'en recettes et sont intégrés dans le détail ci-dessous.

1- En recettes d'investissement

- ⇒ Le résultat excédentaire de clôture d'investissement de l'exercice 2019 est reporté pour 2 627 537.49 €.

- ⇒ Les subventions sont inscrites pour un montant de 648 250 € en plus des restes à réaliser 2019 (RAR 2019) qui s'élèvent à 169 981.57 € :
 - Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'installation des modulaires, 30 000 €
 - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la réhabilitation des chemins ruraux endommagés sur le territoire de l'ancien projet aéroportuaire, 30 000 €
 - DSIL pour la réhabilitation des voiries communales endommagés sur le territoire de l'ancien projet aéroportuaire, 70 000 €
 - Reversement de TVA du SYDELA sur les travaux de 2018, 7 000 €
 - Fonds de concours d'Erdre et Gesvres pour l'extension groupe maternel de la Futaie, première fraction, 22 000 €
 - Fonds de concours d'Erdre et Gesvres pour la salle multisports, 75 000 €
 - Subvention LEADER pour l'aménagement de jardins paysagers, 50 000 €
 - Solde de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2018 pour la salle multisports, 89 250 €
 - DETR pour le groupe scolaire maternel, 270 000 €
 - Amendes de police pour 5 000 €.
- ⇒ Les dotations, fonds divers et réserves pour 769 592.99 €, comprennent le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) de 340 092.99 € et la taxe d'aménagement de 369 500 €.
- ⇒ L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement 2019 est prévue à hauteur de 1 500 000 €, majorée du résultat d'investissement du budget assainissement 2019 pour 275 637.50 €. La somme globale de 1 775 637.50 €, est affichée sur la ligne « Affectation au compte 1068 » de la maquette budgétaire au-dessus du total des recettes d'investissement cumulées.
- ⇒ Le virement de la section de fonctionnement de 450 000 € correspond à l'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement du budget 2020.
- ⇒ Le produit des cessions affiché pour 420 000 € en vue d'éventuelles cessions de biens par la commune.
- ⇒ Les opérations d'ordre liées aux amortissements pour 395 000 €.
- ⇒ Les opérations patrimoniales pour un montant de 100 000 € (intégration d'études, intégration réseaux électriques).

2- En dépenses d'investissement

- ⇒ Les restes à réaliser 2019 (RAR 2019) sont inscrits pour un total de 699 223.78 €.
- ⇒ Les immobilisations incorporelles hors RAR 2019 sont portées au budget primitif pour un montant total de 88 752.72 €. Elles comprennent :
 - Les frais d'études pour 48 000 € : aménagement du cimetière et étude architecturale 15 000 € chacune, étude pour un éventuel restaurant 5 000 €, étude pour les liaisons douces 13 000 €,
 - Les acquisitions de logiciels et de licences pour les postes et serveurs pour 40 572.72 €.
- ⇒ Les subventions d'équipement hors RAR 2019 figurent pour 135 000 €, pour les participations au SYDELA (extensions de réseaux d'éclairage public 80 000 € et de réseaux électriques pour 55 000 €) ;

- ⇒ Les immobilisations corporelles hors RAR 2019 sont inscrites pour un montant de 1 098 320 €. Elles comprennent notamment :
- L'acquisition de terrains : nus pour 50 000 €, bâtis pour 514 000 € et de voirie 10 000 €
 - Les installations de voirie : signalétique bourg 50 000 €, illuminations 5 000 €, éclairage solaire abri bus 22 000 €, signalisation routière et de bâtiment 8 000 €
 - Le matériel et outillage d'incendie pour 5 000 €
 - Le matériel roulant : minipelle – remorque et remplacement lamier 63 000 € et une tondeuse autoportée 26 000 €
 - L'outillage (pilonneuse, rotavator, traceuse terrain de football et matériel éco pâturage et de plomberie et de menuiserie) : 9 000 €
 - Les installations générales et aménagements de l'agence postale, climatisation, chauffage : 8 000 €
 - Le matériel informatique :
 - vidéoprotection 11 500 €
 - tablettes de pointage et visiophone 5 250 €
 - tablettes élus 12 000 €
 - ordinateurs fixes et portables 11 500 €
 - bornes wifi 1 050 €
 - téléphones fixes et portables 4 600 €
 - lecteur CD, switch, vidéoprojecteur, enceintes et divers 13 820 €
 - Les mobiliers :
 - mairie 5 500 €
 - nouvelles classes 9 000 €
 - structure de motricité école Desnos 6 000 €
 - passage au scramble au restaurant scolaire 48 000 €
 - meubles médiathèque 4 500 €
 - espace snoezelen maison de la petite enfance 2 500 €
 - salle des chênes 3 300 €
 - salle de sports de Bellevue 20 000 €
 - accueil des Farfadets 7 300 €
 - divers matériel :
 - batteries goupil 5 000 €
 - les centrales d'alarme 8 250 €
 - contrôle d'accès salle de sports de Bellevue 3 500 €
 - sonorisation extérieure salle des Cèdres 3 000 €
 - banderoles de communication 2 500 €
 - VTT police municipale 2 000 €
 - matériel de vidéoprotection 18 500 €
 - matériel restauration scolaire 23 000 €
 - matériel nouveau service hygiène : aspirateurs, nettoyeurs vapeur, balayeuse 37 480 €
 - matériel de sports 8 350 €
 - sonorisation chambres maison de la petite enfance 9 800 €
 - matériel pour modulaires 5 000 €
 - prévision projets conseil municipal des enfants 5 000 €
 - appareils buanderie, podium mousse, climatiseurs, tableaux d'affichages 28 120 €

⇒ Les immobilisations en cours hors RAR 2019 sont portées pour un montant global de 4 469 566 €. Elles comprennent notamment :

➤ les travaux d'aménagement de terrains :

- aménagement du cimetière 50 000€
- parking futur groupe maternel 168 000€
- rampe gabion au complexe 10 000 €
- aménagements lavoir et habillage fontaine 14 000 €
- enrochement Ashton Keynes 6 000 €
- réparation cabane dirt 2 000 €

➤ les travaux de construction et sur les installations et réseaux :

- travaux ateliers municipaux : sanitaires, portail tracteur, projet de réhabilitation 75 000 €
- église : travaux éclairage façade et soudure gouttières 47 500 €
- travaux mairie 2 000 €
- deuxième phase de la construction du groupe maternel 1 017 000€
- film solaire portes extérieures et peinture école Desnos 6 000 €
- programme pass deny et leds extérieurs école de la Futaie 10 000 €
- remise aux normes électriques restaurant des Cent Sillons 15 800 €
- reprise acoustique et films solaires médiathèque et Cèdres 6 500 €
- placard d'entrée salle des Chênes 5 000 €
- câblage wifi complexe culturel des Cent Sillons 2 500 €
- travaux salles du Perray : cage d'escalier et sanitaires extérieurs 75 000 €
- réfection peinture école de musique 2 500 €
- travaux VMC vestiaires, acoustique salle Mimoun et peintures 28 000 €
- construction deuxième phase de la salle multisports 1 487 930€
- local de stockage vestiaires et système de sécurité 5 000 €
- couverture maison des jeunes et peintures salle vidéo 61 000 €
- ventilation maison petite enfance, modification portes et électricité 13 300 €
- étude thermique et travaux accueil périscolaire de la Futaie et programme leds 42 500 €
- extension du club junior et pièges à son modulaires accueil périscolaire 30 000 €
- sanitaires publics au Brossais 40 000 €
- tirage fibre ateliers municipaux et écoles 46 000 €
- parking espace du Perray 50 000 €
- réhabilitation chemins ancien projet aéroportuaire 65 000 €
- plan d'aménagement de la voirie communale (PAVC) 200 000€
- voirie impasse du Verger 110 000 €
- nouvelles voiries d'accès au futur groupe maternel et 2^{ème} phase à la salle de sport 236 036 €
- liaison douce au Brossais 210 000€
- giratoire, placette route de Curette et soutènement mur 330 000 €.

⇒ L'enveloppe pour remboursement du capital des emprunts s'élève à 390 000 €.

⇒ Les opérations patrimoniales sont inscrites pour 100 000 €.

⇒ Les dotations avec une enveloppe pour le reversement de la taxe d'aménagement perçues sur les parcs d'activités, dans le cadre du pacte financier et fiscal, à Erdre et Gesvres pour un montant de 153 000 €.

Les données synthétiques inscrites sur l'annexe « informations générales » du budget primitif 2020 sont les suivantes :

Principaux ratios	Commune	Moyenne de la strate comptes communes 2018
Dépenses réelles de fonctionnement/population	972.25 €	1 029 €
Produit des impositions directes/population	478.37 €	488 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	987.07 €	1 171 €
Dépenses d'équipement brut/population	945.57 €	320 €
Encours de la dette/population	761.02 €	844 €
Dotations Forfaitaires/population	144.49 €	152 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	55.50 %	56.46 %

II- BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS COMMUNAUX »

La finalisation du projet de lotissement à Bellevue va se concrétiser en 2020 avec la fin des travaux de viabilisation des terrains. La vente des lots s'est achevée en 2019.

Pour l'année 2020, le budget s'équilibre sans restes à réaliser et sans section d'investissement.

⇒ [En fonctionnement à 630 000 €, soit :](#)

➤ **En recettes :**

- une reprise du résultat de fonctionnement 2019 pour un montant de 626 379.95 €
- une provision pour produits exceptionnels de 3 620.05 €.

➤ **En dépenses :**

- une provision d'équilibre en acquisition de terrains de 430 000 €
- des prestations de service d'aménagement de terrains pour 170 000 €
- des travaux de réseaux pour 20 000 €
- des travaux d'entretien de terrain pour 10 000 €

A la fin de l'année 2020 le budget « lotissements communaux » pourra à son tour être clôturé et réintégré au budget principal de la commune.

Le 1^{er} janvier 2020 la compétence assainissement a été transférée à Erdre et Gesvres ce qui occasionne la clôture du budget assainissement au 31 décembre 2019 et la réintégration des résultats au budget principal de la commune.